



PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 02 août 2021

Service Eau et Biodiversité

Sylvie FANTIN

Chargée de mission environnement

Tél : 04 94 46 82 44

Courriel : sylvie.fantin@var.gouv.fr

Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7
de la charte de l'environnement.

Dossier présenté

Objet : demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement

Motif(s) : capture sur l'Île de Port-Cros avec relâcher immédiat sur un site urbain continental (villes de Hyères ou du Lavandou) de Tarente de Maurétanie - *Tarentola mauritanica* (Linnaeus, 1758) sur les années 2021 et 2026.

Demandeur : Parc national de Port-Cros (PNPC)

Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + note technique

Contexte

Le caractère invasif et l'arrivée relativement récente de la Tarente de Maurétanie sur l'île de Port-Cros impose la mise en place de mesures visant son élimination afin de réduire au maximum l'impact de son implantation sur les espèces patrimoniales présentes, en particulier les populations de Phyllodactyle d'Europe *Euleptes europaea* (Gené, 1839).

Le spécimen identifié est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire national/régional.

En conséquence, le demandeur doit être habilité pour cette opération sur ce spécimen d'espèces animales protégées.

Objectif(s)

La finalité de l'opération est la régulation de l'espèce en vue de la protection de la faune/flore et conservation des habitats.

Avis

Ce projet de gestion est validé par le Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros et est soutenu par le Conservatoire du littoral et le CEFÉ-CNRS qui apportent leur appui technique sur le projet.

Modalités de consultation

Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr

Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-biodiv@var.gouv.fr
- par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée

Dates de la consultation

Début de la consultation : 10 août 2021

Fin de la consultation : 31 août 2021 inclus

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers

Téléphone 04 94 46 83 83 --- Courriel : ddtm-biodiv@var.gouv.fr --- www.var.gouv.fr